



HAL
open science

Les opinions dissidentes du juge au sein des juridictions supranationales

Aristide-Kevin Honsran

► **To cite this version:**

Aristide-Kevin Honsran. Les opinions dissidentes du juge au sein des juridictions supranationales. 1ère Journée de l'Ecole doctorale Sciences Sociales et Humanités, Apr 2022, Bayonne, France. hal-04317318v2

HAL Id: hal-04317318

<https://univ-pau.hal.science/hal-04317318v2>

Submitted on 11 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES OPINIONS DISSIDENTES DU JUGE AU SEIN DES JURIDICTIONS SUPRANATIONALES

Aristide-Kevin HONSRAN

Objectifs

Cette recherche vise à mettre en avant la publication des opinions dissidentes dans l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale internationale et contribuer à la légitimité de celle-ci.

Cette recherche vise également à renforcer l'indépendance des juges pénaux internationaux en garantissant la démocratie judiciaire.

Methodologie

Nous utilisons la méthode du positivisme juridique qui consiste à recueillir et analyser tous les textes de lois, jurisprudences, doctrines et pratique judiciaire utilisée au sein de la justice pénale internationale.

La méthode empirique qui consiste à faire une étude sur le terrain en produisant un compte-rendu des interviews adressées aux acteurs directs (magistrats) et indirects (justiciables) du système judiciaire pénal.

Résultats

La finalité de cette étude doctorale est d'améliorer cet outil juridique en le rendant meilleur.

Résultats (suite)

Cela nécessite des réformes des opinions dissidentes: Limiter le nombre de pages autorisés au juge dissident; Rendre anonyme l'auteur de la publication pour garantir son indépendance; Consacrer les opinions dissidentes au rang d'une jurisprudence à venir; Autoriser la publication de l'opinion dissidente qu'à l'instance judiciaire suprême (la chambre d'appel de la CPI).

Implications

Ce travail de recherche implique une organisation rigoureuse et une recherche approfondie. En effet, les décisions rendues par la Cour pénale internationale sont peu florissantes et la publication des opinions dissidents quasi-suffisante. Il faut y consacrer du temps et de l'énergie.

En outre, ce travail implique un droit comparé avec les autres juridictions supranationales en particulier la Cour de Justice de l'Union Européenne qui n'admet pas en son sein les opinions séparées.

Prochaines étapes

Recherche empirique auprès des acteurs et réalisation d'un plan détaillé.

Contact:

Aristide-Kevin HONSRAN
CDRE
ak.honsran@univ-pau.fr